

Règlement du Jeu

« Tous en maillot cet été avec Daunat »

Article 1 – Organisation

La Société DAUNAT SNACKING SERVICES (ci-après la « **Société Organisatrice** »), société en nom collectif au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé ZI de Bellevue BP 50231 22202 Guingamp immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 429 449 457 organise du 28 mai 2018 au 31 août 2018 un jeu à instants gagnants ouverts avec obligation d'achat intitulé « Tous en maillot cet été avec DAUNAT » (ci-après le « **Jeu** ») accessible uniquement sur Internet à partir du site www.daunat.com (ci-après le « **Site** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Le Jeu est porté à la connaissance du public sur des autocollants présents sur les produits de la marque Daunat porteurs de l'offre et sur des PLV présentes en magasin.

La Société Organisatrice se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

Article 2 – Qui peut participer ?

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine, Corse comprise (ci-après les ou le « **Participant(s)** »).

Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les membres de la Société Organisatrice, des sociétés partenaires du Jeu, leurs salariés, leurs prestataires, ainsi que les membres de leur famille (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs),
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au Jeu,
- Les personnes qui n'auront pas justifié de leur nom, de leur prénom, adresse postale ou courriel, et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte ou incomplète.

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du Jeu et de ses procédures.

Le Jeu est limité au gain d'une dotation de niveau 1 par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse électronique) pendant toute la durée du Jeu.

Chaque Participant pourra gagner plusieurs dotations de niveau 2 pendant toute la durée du Jeu.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Toute utilisation de plusieurs adresses e-mail différentes ainsi que toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord de la personne à qui elle appartient par le Participant sera considérée comme une fraude entraînant son élimination.

Il est interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen.

Article 3 – Déroulement du Jeu

3.1 Durée

Le Jeu se déroulera du 28/05/2018 au 31/08/2018 inclus (ci-après la « Durée du Jeu »).

3.2 Modalité de participation

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- 1) Acheter un produit DAUNAT porteur de l'offre pendant la Durée du Jeu et conserver le code unique figurant au dos du sticker annonçant le Jeu sur l'emballage du produit (ci-après le « Code Unique ») ainsi que le code-barres de son produit.
- 2) Se rendre sur le Site, entrer le Code Unique, s'inscrire en renseignant ses informations personnelles [code-barres du produit, nom, prénom, adresse postale exacte, adresse e-mail et mot de passe], et participer au Jeu en suivant les instructions données.

Tout formulaire comportant des informations obligatoires manquantes, incomplètes, illisibles, falsifiées et/ou erronées sera considéré comme nul, et ne pourra donc donner lieu à inscription au Jeu et/ou à la délivrance des dotations.

Le Participant est tenu de conserver la preuve de son achat, la Société Organisatrice se réservant le droit d'opérer toute vérification nécessaire afin de contrôler que le produit DAUNAT porteur de l'offre a bien été acheté pendant la Durée du Jeu.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur le Site, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Les éventuels frais de participation engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés.

3.3. Désignation du gagnant

Si l'instant précis (date, heure, minute, heures enregistrées (heure française) sur le serveur de la Société Organisatrice faisant foi) où le Participant valide sa participation correspond à l'un des instants gagnants, le Participant sera déclaré gagnant et il sera immédiatement informé de la dotation remportée.

Les instants gagnants sont programmés de façon aléatoire par la Société Organisatrice.

Si plusieurs Participants valident leur participation pendant un même instant gagnant, seul le premier dont la participation sera enregistrée sur le serveur de la Société Organisatrice gagnera la dotation correspondante.

Si aucun Participant ne valide sa participation au moment d'un instant gagnant, cet instant gagnant reste ouvert jusqu'au prochain instant gagnant mis en jeu : le gagnant sera alors le premier Participant à être enregistré par le serveur de la Société Organisatrice à partir de la fin de l'instant gagnant correspondant.

Le moment de participation retenu pour déterminer les gagnants est celui où le Participant clique sur l'icône « je joue ».

A chaque instant gagnant correspond une dotation unique.

Article 4 – Les Dotations

4.1. Description des dotations

Sont mis en jeu pendant la Durée du Jeu :

- Dotations de Niveau 1 : **10 000 (dix mille) maillots de foot ou de bain au choix :**

Le gagnant aura la possibilité de choisir entre les 4 maillots suivants dans la limite des stocks disponible :

- ➔ **Maillot de foot enfant unisexe** bleu foncé (Sporty Navy) d'une valeur commerciale unitaire de 18 € TTC avec les personnalisations suivantes : un logo bleu sur la poitrine, une inscription en blanc au dos de 20 lettres maximum et un numéro compris entre 1 et 99. La taille des marquages s'adapte au nombre de caractères imprimés. En fonction des stocks, la couleur du maillot pourra être modifiée par un bleu plus clair (Sporty Royal Blue). Tailles au choix : 4-6 ans – 6-8 ans – 8-10 ans – 10-12 ans – 12-14 ans.
- ➔ **Maillot de foot adulte unisexe** bleu foncé (Sporty Navy) d'une valeur commerciale unitaire de 21 € TTC avec les personnalisations suivantes : un logo bleu sur la poitrine, une inscription en blanc au dos de 20 lettres maximum et un numéro compris entre 1 et 99. La taille des marquages s'adapte au nombre de caractères imprimés. En fonction des stocks, la couleur du maillot pourra être modifiée par un bleu plus clair (Sporty Royal Blue). Tailles au choix : S – M – L – XL – XXL.
- ➔ **Short de bain homme** de couleur rouge d'une valeur commerciale unitaire de 19,94 € TTC avec la personnalisation suivante : une inscription en blanc en partie basse de la jambe gauche de 20 caractères maximum. La taille du marquage s'adapte au nombre de caractères imprimés. En fonction des stocks, la couleur du maillot pourra être modifiée par un bleu. Tailles au choix : S – M – L – XL – XXL – XXXL.
- ➔ **Maillot de bain femme** 2 pièces de couleur rouge d'une valeur commerciale unitaire de 21,94 € TTC avec les personnalisations suivantes : un numéro compris entre 1 et 99 blanc sur la poitrine gauche, une inscription en blanc à l'arrière du bas du maillot de bain de 20 caractères maximum. La taille des marquages s'adapte au nombre de caractères imprimés. En fonction des stocks, la couleur du maillot pourra être modifiée par un noir. Tailles au choix pour le haut et le bas : 36 - 38 - 40 - 42 - 44 – 46.

La valeur indiquée pour chaque Dotation correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

Aucune réclamation ne sera acceptée à réception des maillots personnalisés sauf erreur de la Société Organisatrice dans la personnalisation. Le cas échéant, le Participant devra se rapprocher de la Société Organisatrice en adressant une réclamation via le formulaire de contact présent sur le Site.

- Dotations de niveau 2 : **Des bons de réduction de 0,50€ TTC** à utiliser en caisse lors d'un prochain achat Daunat et à utiliser avant la date indiquée sur le bon de réduction.

Les dotations de niveau 2 seront attribuées à tous les Participants n'ayant pas gagné une dotation de niveau 1.

En cas de force majeure ou de toute autre raison indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations indiquées ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres dotations de valeur équivalente/

4.2. Modalité d'obtention des dotations

Les Participants ayant gagné une dotation de Niveau 1 seront immédiatement informés, recevront un mail de confirmation à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription et seront immédiatement invités à choisir le modèle, la taille et la personnalisation de la dotation. Une fois le choix effectué, Ils auront un délai de 48h pour modifier leur personnalisation via leur compte (accessible via l'email de confirmation de gain ou via la rubrique contact du Site). A l'issue de ce délai, le gagnant n'aura plus la possibilité de modifier sa personnalisation.

La dotation de niveau 1 choisie sera livrée par voie postale au gagnant dans un délai de 5 à 6 semaines à compter de la validation de leur sélection.

Les participants ayant gagné une dotation de Niveau 2 seront immédiatement informés sur le Site et devront imprimer leur bon de réduction afin de pouvoir le présenter à la caisse de leur magasin lors d'un prochain achat Daunat avant la date qui y sera indiquée.

Les dotations qui ne pourront pas être attribuées pour des raisons indépendantes de la Société Organisatrice ne seront pas réattribuées.

Article 5 – Cas de Force Majeure – Réserve de Prolongation

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans que sa responsabilité puisse être engagée sur ce fondement.

Article 6 – Internet

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

Article 7 – Acceptation, Modification et Respect du Règlement – Dépôt

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du Règlement dans son intégralité.

Le Règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice, cette modification sera publiée sur le Site.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer à tout moment toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement et, sans préjudice de toute action judiciaire, d'écarter toute personne à cet égard et/ou de ne pas faire parvenir la ou les dotations gagnées.

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande écrite adressée au plus tard le 15/09/2018 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :

DAUNAT – Tous en maillot cet été
FACILITY N°180139
13844 VITROLLES CEDEX
France

Article 8 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.

Article 9 – Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Les données personnelles des Participants collectées par la Société Organisatrice sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront aussi être utilisées pour l'envoi de documents publicitaires par la Société Organisatrice, sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du Participant.

Le caractère obligatoire des données à fournir est indiqué sur le formulaire d'inscription.

L'absence de fourniture de ces informations pourra rendre impossible l'accès à certains services ou fonctionnalités du Site et la participation au Jeu.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à leur finalité, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de transmission en cas de décès, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition au traitement des données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité des données sur demande écrite en s'adressant à : Daunat – Tous en maillot cet été – La Belle ID – 11 rue gudin – 75016

PARIS

Les Participants peuvent formuler toute réclamation relative à l'exploitation de ses données personnelles auprès de l'organe de contrôle des données personnelles à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Si un Participant sollicite que ses données soient effacées avant la fin du Jeu, il ne pourra prétendre à l'obtention d'une dotation, ces données étant nécessaires pour le traitement du Jeu et des gagnants.

Fait à Guingamp, le 25 mai 2018.